

58 rue Saint Bonaventure
49300 CHOLET
☎ 02 41 65 45 51
oms-cholet@orange.fr
www.oms-cholet.com

Objet :
Tournoi de Football Interentreprises 2016
Dossier suivi par : Carole CHALET

Cholet,
le vendredi 22 janvier 2016

Madame, Monsieur,

L'Office Municipal du Sport de Cholet vous informe qu'un Tournoi de Football Interentreprises 7 contre 7, organisé par la Commission « Évènementiel », se déroulera du lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2016.

Afin de faciliter l'organisation et pour éviter des courriers de relance, nous vous remercions par avance, de bien vouloir répondre au coupon de ce courrier et de nous le retourner **avant le vendredi 26 février 2016**.

Si vous souhaitez vous inscrire mais que vous n'êtes pas personnellement concerné par ce courrier, veuillez avoir l'obligeance de le transmettre à la personne compétente (responsable des sports, correspondant ou capitaine d'équipe) qui recevra le dossier d'inscription.

Le montant de l'engagement est fixé à **80 €** par équipe et devra être réglé lors de la remise du dossier **complet** définitif à l'OMS fin mars. Il est également demandé **un chèque de caution de 200 €** par équipe qui sera encaissé en cas de forfait ou bien restitué à la fin de tournoi.

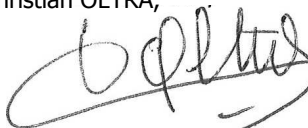
Nous vous rappelons qu'il est possible de se regrouper avec une ou 2 autres entreprises si l'effectif de la vôtre ne le permet pas.

Enfin, pour des raisons de disponibilité des terrains, le nombre maximum d'équipes est fixé à 16, les dossiers seront retenus dans l'ordre de réception à l'OMS (cachet de la poste faisant foi).

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Christian OLTRA,



Président de la Commission « Évènementiel »

✂

TOURNOI DE FOOTBALL INTERENTREPRISES 2016

Confirmation de participation

A retourner à l'Office Municipal du Sport avant le vendredi 26 février 2016

Entreprise ou Organisme

Participera au Tournoi de Football Inter-Entreprises OUI NON

Adresse du siège social

Téléphone Mail

Contact

Adresse

Téléphone Portable Mail

Ale

Signature



TOURNOI DE FOOTBALL INTER-ENTREPRISES 2016

A RETOURNER AVANT LE 20 MARS 2016

à l'Office Municipal du Sport – 58 rue Saint-Bonaventure – 49300 CHOLET

Tél. : 02 41 65 45 51 – Portable : 06 84 59 76 32

oms-cchalet@orange.fr

Si fusion, une feuille et une liste par structure

NOM DE L'ENTREPRISE

ADRESSE

TEL..... MAIL

Si fusion → Nom de(s) l'Entreprise(s)

DROIT D'INSCRIPTION :

80 Euros + chèque de caution de 200 € par ÉQUIPE

Nom et Prénom du Responsable d'Équipe

Adresse

Tél. Domicile Portable

Mail

COULEUR DU MAILLOT

COULEUR DOMINANTE DU MAILLOT

COULEUR DU 2^{ème} JEU DE MAILLOT

Obligatoire

Nom et Prénom de l'Arbitre

Adresse

Tél. Domicile Portable

ATTENTION : Au vu de l'article L.231-2 du Code du Sport, aucune « carte foot » ne sera délivrée sans la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du football en compétition ou la présentation de la copie de licence de football de la saison 2015/2016.

Le joueur n'ayant pas fourni de certificat médical (ou copie de licence) ainsi qu'une photo d'identité* ne pourra pas participer au tournoi.

* Les joueurs ayant fournis une photo pour le tournoi 2015 n'ont pas besoin d'en donner une nouvelle

L'entreprise certifie avoir pris connaissance du règlement du tournoi.

CACHET DE L'ENTREPRISE
SIGNATURE DU D'ENTREPRISE

SIGNATURE DU RESPONSABLE D'ÉQUIPE

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

	NOM & Prénom	Adresse	N° téléphone	Entreprise	Date de naissance	Certificat médical (*)	Photo (**)
1			__/__/__/__/_		__/__/__		
2			__/__/__/__/_		__/__/__		
3			__/__/__/__/_		__/__/__		
4			__/__/__/__/_		__/__/__		
5			__/__/__/__/_		__/__/__		
6			__/__/__/__/_		__/__/__		
7			__/__/__/__/_		__/__/__		
8			__/__/__/__/_		__/__/__		
9			__/__/__/__/_		__/__/__		
10			__/__/__/__/_		__/__/__		
11			__/__/__/__/_		__/__/__		
12			__/__/__/__/_		__/__/__		
13			__/__/__/__/_		__/__/__		
14			__/__/__/__/_		__/__/__		
15			__/__/__/__/_		__/__/__		

(*) Au vu de l'article L.231-2 du Code du Sport, aucune « carte foot » ne sera délivrée sans la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du football en compétition ou la présentation de la copie de licence de football saison 2015/2016. Le joueur n'ayant pas fourni de certificat médical (ou copie de licence) pourra pas participer au tournoi.

() Les joueurs ayant fourni une photo lors du tournoi 2015 n'ont pas besoin d'en fournir une nouvelle.**

REGLEMENT DU TOURNOI DE FOOTBALL INTER-ENTREPRISES 2016

Article 1 : Objet

L'Office Municipal du Sport de Cholet (OMS) organise un tournoi annuel de football ouvert aux équipes d'entreprises ou groupements d'entreprises du Choletais et sur invitation de l'OMS. Ce tournoi est doté :

- du « **CHALLENGE RAYMOND RUSSON** » remis en jeu tous les ans ;
- de la « **COUPE DE LA VILLE DE CHOLET** ».

L'équipe gagnante du challenge recevra celui-ci, une coupe et des médailles ; la finaliste recevra une coupe et des médailles.

Si une entreprise gagne le challenge trois années de suite, une coupe lui sera attribuée définitivement.

L'équipe gagnante de la coupe de la ville recevra une coupe et des médailles ; la finaliste recevra une coupe et des médailles.

Article 2 : Organisation administrative

1. Le nombre d'équipes étant limité à 16, les dossiers complets seront retenus par ordre d'arrivée.

2. Une entreprise ne pourra présenter une 2^{ème} équipe que si le nombre d'équipes engagées ne dépasse pas 16.

3. Les joueurs n'ont pas le droit de changer d'équipe en cours de tournoi

4. Au mois de mars la commission organisatrice se réunira pour valider les dossiers ainsi que choisir la formule des rencontres.

5. Au plus tard début avril, les équipes retenues seront invitées à une réunion pour diverses consignes et le tirage au sort des rencontres. En cas de forfaits entre le tirage au sort et le début du tournoi, les droits d'engagements ainsi que le chèque de caution versés resteront acquis à l'OMS et la commission pourvoira au(x) remplacement(s) nécessaires(s).

Article 3 : Composition et engagement des équipes

Le nombre de joueurs qu'une équipe peut engager est de 15 au maximum. **Tout ajout de joueur entre le dépôt du dossier d'inscription et le début du tournoi devra être accompagné d'une attestation de l'employeur certifiant que le joueur appartient bien à la structure. Aucun joueur ne pourra être ajouté à cette liste après le début du tournoi.** Ces joueurs doivent obligatoirement appartenir à l'entreprise ou un groupement d'entreprises, inscrits sur une même liste sous peine d'exclusion de l'équipe du tournoi. Après avis favorable de la commission organisatrice, une tolérance peut être appliquée en ce qui concerne :

1. les intérimaires travaillant dans l'entreprise au moment du tournoi ;

2. Les apprentis ou stagiaires âgés de 16 à 18 ans qui font partis de l'entreprise (de l'inscription à la finale) seront acceptés en fournissant une autorisation parentale (exemplaire joint)

La liste établie par le chef d'entreprise ou son représentant doit comprendre :

1. les noms prénoms, adresse et n° de téléphone du responsable de l'équipe ;

2. les noms, prénoms, dates de naissance, adresses et n° de téléphone des joueurs ;

3. le nom d'un arbitre officiel ou capacitaire, titulaire de la carte et d'un arbitre assistant (si possible) ;

4. **impérativement la signature du chef d'entreprise et son cachet. Pour les groupements d'entreprises, chaque entreprise établira une liste en précisant avec quelle entreprise elle est associée.**

OBLIGATOIRE. Chaque joueur devra se munir d'une pièce d'identité en cas de contrôle par l'OMS.

Au vu de l'article L.231-2 du Code du Sport, aucune « carte foot » ne sera délivrée sans la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du football en compétition ou la présentation de la copie de licence de football de la saison 2015/2016. Le joueur n'ayant pas fourni de certificat médical (ou copie de licence) et une photo d'identité ne pourra pas participer au tournoi.

Un droit d'engagement de 80,00 € (*) par équipe devra être versé avec le dossier définitif ainsi qu'un chèque de caution de 200,00 € qui sera soit encaissé en cas de forfait de l'équipe ou d'exclusion par la commission d'organisation soit restitué à la fin du tournoi.

Article 4 : Assurances et blessures

L'OMS ne pourra être tenu responsable que des accidents entrant dans le cadre de sa responsabilité civile d'organisateur. Il appartient aux participants de ce tournoi de contracter une assurance individuelle personnellement ou par son comité d'entreprise. Tout joueur blessé au cours d'un match, quelle que soit la gravité de la blessure, doit le signaler à l'arbitre au plus tard à la fin du match. L'OMS ne prendra pas en compte les accidents qui n'auront pas été déclarés sur la feuille de match. Les feuilles de match sont centralisées à l'OMS.

Article 5 : Déroulement des rencontres

Les rencontres se joueront les lundis à 18 h 45 à partir du changement d'horaire (passage à l'heure d'été).

1. **ARBITRES :** Pour chaque match des phases qualificatives, les équipes en présence assureront l'arbitrage. À partir des phases finales les arbitres seront désignés par la commission d'organisation.

2. **JOUEURS :** Les joueurs peuvent entrer et sortir à tout moment du match, chaque entrée ou sortie devant être signalée et accordée par l'arbitre.

3. **HORAIRES ET DURÉE DES MATCHES :** **Tous les matches débiteront à 18h45 précises.** L'équipe absente à 19h00 sera considérée comme « forfait » et verra son chèque de caution encaissé ; toutefois cette équipe peut débiter le match avec un minimum de 5 joueurs sans pénalité. La durée des matches pour les poules qualificatives est de 2 mi-temps de 15 minutes. Pour les phases finales, la durée est de 2 fois 20 minutes, avec mi-temps de 5 minutes, directement suivies, si nécessaire, des tirs au but.

4. **SANCTIONS :** Tout joueur sanctionné par un carton jaune sera expulsé temporairement pendant 5 minutes et ne pourra pas être remplacé pendant ce laps de temps par un autre joueur. Il ne pourra rentrer que lors d'un arrêt de jeu intervenant après les 5 minutes et après autorisation de l'arbitre. 2 cartons jaunes au cours du même match = 1 carton rouge = expulsion définitive pour le match en cours. Tout joueur expulsé ne pourra pas être remplacé. L'arbitre notera le nom et le prénom de ce joueur qui sera suspendu pour les 2 matches suivants.

Pour tous les cas non prévus dans ce paragraphe, la Commission organisatrice de l'OMS se réunira pour prendre une décision (voir article 8).

5. **DATES ET DÉROGATIONS :** Les dates des matches sont établies par la commission de l'OMS en fonction des disponibilités de terrains. Aucun report de match ne sera toléré.

Article 6 : Sécurité

L'OMS n'est pas responsable des vols pouvant être commis dans les vestiaires ou les véhicules. Pendant le déroulement des matches les vestiaires seront fermés à clé par le responsable de l'OMS qui en contrôlera les accès.

La vente de boissons, autre que le bar autorisé par l'OMS, est strictement interdite, même sur le parking.

Article 7 : Phases qualificatives et classements

Selon le nombre d'équipes engagées, la commission organisatrice constituera plusieurs poules qualificatives dans lesquelles les équipes seront réparties par tirage au sort.

Selon le nombre d'inscriptions le déroulement des rencontres se fera de la manière suivante :

REPARTITION DES EQUIPES	EQUIPES QUALIFIEES POUR LES 1/4 DE FINALE *	EQUIPES QUALIFIEES POUR LES 1/2 FINALES *
Pour 8 équipes : 2 poules de 4 Avec match aller/retour	Pas de 1/4 de Finale	Les 2 premières équipes des poules
Pour 9 équipes : 3 poules de 3 Avec match aller/retour	Les 2 premières des 3 poules + les 2 meilleures 3 ^{ème}	les vainqueurs des 4 matches
Pour 10 équipes : 2 poules de 5	Les 4 premières équipes des poules	les vainqueurs des 4 matches
Pour 11 équipes : 1 poule de 5 et 1 poule de 6	Les 4 premières équipes des poules	les vainqueurs des 4 matches
Pour 12 équipes : 3 poules de 4 Avec match aller/retour	Les 2 premières des 3 poules + les 2 meilleures 3 ^{ème}	les vainqueurs des 4 matches
Pour 13 équipes : 1 poule de 5 et 2 poules de 4	les 3 premières de la poule de 5 + les 2 premières des 2 poules de 4 + la meilleure 3 ^{ème} des 2 poules de 4	les vainqueurs des 4 matches
Pour 14 équipes : 2 poules de 5 et 1 poule de 4	les 3 premières des 2 poules de 5 + les 2 premières de la poule de 4	les vainqueurs des 4 matches
Pour 15 équipes : 3 poules de 5	les 2 premières de chaque poule + les 2 meilleures 3 ^{ème} sur l'ensemble des 3 poules	les vainqueurs des 4 matches
Pour 16 équipes : 4 poules de 4 Avec match aller/retour	Les 2 premières équipes des poules	les vainqueurs des 4 matches

* Si 2 équipes sont à égalité à la fin des phases qualificatives, le goal-average particulier sera mis en application, suivi du goal-average général puis d'un éventuel tirage au sort

Si 3 équipes sont à égalité à la fin des phases qualificatives, le goal-average général sera mis en application puis un éventuel tirage au sort

Lors du tirage au sort, l'équipe nommée en premier devra fournir l'arbitre central.

Décompte des points pour les poules qualificatives :

Match gagné : 4 points ; Match nul : 2 points ; Match perdu : 1 point ; Forfait : 0 point

Les vainqueurs des 1/2 finales disputeront le « **CHALLENGE RAYMOND RUSSON** ».

Les perdants des 1/2 finales disputeront la « **COUPE DE LA VILLE DE CHOLET** ».

Les récompenses seront remises sur le terrain à l'issue des finales.

Le Challenge Raymond RUSSON peut être remis par l'OMS au sein même de l'entreprise lors d'une invitation au gré de l'entreprise gagnante.

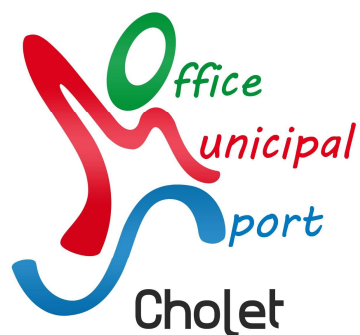
Article 8 Litiges ou réclamations

Du fait de son inscription chaque participant s'engage à respecter le présent règlement. Tout litige ou réclamation sera examiné par la commission organisatrice de l'OMS qui consultera éventuellement les responsables qu'elle aura désignés pour assurer le bon déroulement de la manifestation : officiels, arbitres. La décision finale sera sans appel.

Toute équipe déclarant forfait entre l'inscription et le début du tournoi ou durant celui-ci, se verra encaisser le chèque de caution de 200,00 € (*), en cas d'un 2^{ème} forfait, l'équipe sera exclue du tournoi en cours.

La Commission « Évènementiel » de l'OMS

(*) tarifs à la date du 1^{er} janvier 2016



DATES TOURNOI DE FOOTBALL
INTER-ENTREPRISES 2016
(sous réserve du nombre d'équipes engagées)

Phases qualificatives :
(stade du Bois d'Ouin – début des matches 18h45)
Lundi 18 avril, lundi 25 avril

1/4 de finale :
Lundi 9 mai – 18h45

1/2 finales et Finales :
Vendredi 20 mai – 18h45

CONVENTION

TOURNOI DE FOOTBALL INTER-ENTREPRISES

Du lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2016

Entre,

L'Office Municipal du Sport de Cholet
situé 58 rue Saint-Bonaventure – 49300 CHOLET
représenté par Monsieur Jean-Marie Vassord, Président

Exemplaire Entreprise

Et,

L'Entreprise _____

Située _____

représentée par _____

Article 1 – L'objet

Définir les rôles de chacune des deux parties dans le cadre du Tournoi de Football Inter-Entreprises mis en place du lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2016.

Il est convenu ce qui suit :

→ L'Entreprise

- Le chef d'entreprise et le responsable d'équipe s'engagent à :

- Lire le règlement
- Vérifier que chaque joueur a bien donné :
 - Une photo d'identité
 - Un certificat médical avec la mention « Apte à pratiquer le football en compétition »

Ou

- La copie de sa licence footballistique pour l'année en cours
- **Certifier que les joueurs présents sur la liste sont bien de l'entreprise**

Tous ces documents doivent être impérativement fournis avant le début du tournoi

- Ne faire jouer que les joueurs ayant fourni tous ces documents sous peine de disqualification immédiate de l'équipe
- Faire respecter les règles, les organisateurs, les adversaires, les coéquipiers ainsi que les arbitres dans toutes les circonstances

→ L'Office Municipal du Sport

- S'engage à :

- Concevoir une « Carte foot » pour chacun des joueurs
- Pouvoir contrôler avant chaque rencontre les joueurs avec leur « Carte Foot »
 - Le joueur n'ayant pas cette carte ne pourra disputer le match

Fait à _____ en 2 exemplaires,

Le _____

Le Chef d'Entreprise

Le responsable d'équipe

L'Office Municipal du Sport de Cholet

CONVENTION

TOURNOI DE FOOTBALL INTER-ENTREPRISES

Du lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2016

Entre,

L'Office Municipal du Sport de Cholet
situé 58 rue Saint-Bonaventure – 49300 CHOLET
représenté par Monsieur Jean-Marie Vassord, Président

Exemplaire OMS

Et,

L'Entreprise _____

Située _____

représentée par _____

Article 1 – L'objet

Définir les rôles de chacune des deux parties dans le cadre du Tournoi de Football Inter-Entreprises mis en place du lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2016.

Il est convenu ce qui suit :

→ L'Entreprise

- Le chef d'entreprise et le responsable d'équipe s'engagent à :

- **Lire le règlement**
- Vérifier que chaque joueur a bien donné :
 - Une photo d'identité
 - Un certificat médical avec la mention « Apte à pratiquer le football en compétition »
- Ou
 - La copie de sa licence footballistique pour l'année en cours
- **Certifier que les joueurs présents sur la liste sont bien de l'entreprise**

Tous ces documents doivent être impérativement fournis avant le début du tournoi

- Ne faire jouer que les joueurs ayant fourni tous ces documents sous peine de disqualification immédiate de l'équipe
- Faire respecter les règles, les organisateurs, les adversaires, les coéquipiers ainsi que les arbitres dans toutes les circonstances

→ L'Office Municipal du Sport

- S'engage à :

- Concevoir une « Carte foot » pour chacun des joueurs
- Pouvoir contrôler avant chaque rencontre les joueurs avec leur « Carte Foot »
 - Le joueur n'ayant pas cette carte ne pourra disputer le match

Fait à _____ en 2 exemplaires,

Le _____

Le Chef d'Entreprise

Le responsable d'équipe

L'Office Municipal du Sport de Cholet

**AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES
TOURNOI DE FOOTBALL INTERENTREPRISES
du lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2016**

Je, soussigné Mme Melle Mr

Représentant de l'entreprise/collectivité/association

Adresse

Code postal Ville

autorise librement et de mon plein gré

n'autorise pas

L'Office Municipal du Sport de Cholet

situé : 58 rue Saint-Bonaventure – 49300 CHOLET

à photographier nos salariés **entre le lundi 18 avril et le vendredi 20 mai lors du Tournoi de Football Interentreprises** et à utiliser l'image de la structure. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, l'entreprise/collectivité/association susnommée autorise la fixation, la reproduction, l'adaptation et la diffusion au public des photographies prises dans le cadre de la présente.

Ces images pourront être exploitées et utilisées directement par **l'Office Municipal du Sport de Cholet** ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, intégralement ou par extraits, en utilisant tous les rapports de cadrage, en noir et blanc et/ou en couleurs, et notamment :

- Presse, livre, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, facebook.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne, ni d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

En conséquence de quoi, l'entreprise/collectivité/association susnommée reconnaît être entièrement remplie de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Il est convenu que ni moi-même, ni le bénéficiaire, ne procédera à une vente ou une commercialisation des photos ou de leurs produits dérivés sans la signature préalable d'un contrat commercial spécifiant le montant d'une rémunération.

Fait à, le

Signature + cachet précédés de la mention

« **lu et approuvé** »

**AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES
TOURNOI DE FOOTBALL INTERENTREPRISES – salarié
du lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2016**

Je, soussigné Mr
Né le 19 à
Domicilié à

- autorise librement et de mon plein gré
 n'autorise pas

L'Office Municipal du Sport de Cholet

situé : 58 rue Saint-Bonaventure – 49300 CHOLET

à publier les photographies prises **entre le lundi 18 avril et le vendredi 20 mai lors du Tournoi de Football Interentreprises** conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne, ni d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature qu'elle soit au bénéficiaire et je garantie ne pas être lié à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Il est convenu que ni moi-même, ni le bénéficiaire, ne procédera à une vente ou une commercialisation des photos ou de leurs produits dérivés sans la signature préalable d'un contrat commercial spécifiant le montant d'une rémunération.

Fait à, le

Signature précédée de la mention
« **lu et approuvé** »

**AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES
TOURNOI DE FOOTBALL INTERENTREPRISES – salarié
du lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2016**

Je, soussigné Mr
Né le 19 à
Domicilié à

- autorise librement et de mon plein gré
 n'autorise pas

L'Office Municipal du Sport de Cholet

situé : 58 rue Saint-Bonaventure – 49300 CHOLET

à publier les photographies prises **entre le lundi 18 avril et le vendredi 20 mai lors du Tournoi de Football Interentreprises** conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne, ni d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature qu'elle soit au bénéficiaire et je garantie ne pas être lié à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Il est convenu que ni moi-même, ni le bénéficiaire, ne procédera à une vente ou une commercialisation des photos ou de leurs produits dérivés sans la signature préalable d'un contrat commercial spécifiant le montant d'une rémunération.

Fait à, le

Signature précédée de la mention
« **lu et approuvé** »

**AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES
TOURNOI DE FOOTBALL INTERENTREPRISES – salarié
du lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2016**

Je, soussigné Mr
Né le 19 à
Domicilié à

- autorise librement et de mon plein gré
 n'autorise pas

L'Office Municipal du Sport de Cholet

situé : 58 rue Saint-Bonaventure – 49300 CHOLET

à publier les photographies prises **entre le lundi 18 avril et le vendredi 20 mai lors du Tournoi de Football Interentreprises** conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne, ni d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature qu'elle soit au bénéficiaire et je garantie ne pas être lié à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Il est convenu que ni moi-même, ni le bénéficiaire, ne procédera à une vente ou une commercialisation des photos ou de leurs produits dérivés sans la signature préalable d'un contrat commercial spécifiant le montant d'une rémunération.

Fait à, le

Signature précédée de la mention
« **lu et approuvé** »

**AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES
TOURNOI DE FOOTBALL INTERENTREPRISES – salarié
du lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2016**

Je, soussigné Mr
Né le 19 à
Domicilié à

- autorise librement et de mon plein gré
 n'autorise pas

L'Office Municipal du Sport de Cholet

situé : 58 rue Saint-Bonaventure – 49300 CHOLET

à publier les photographies prises **entre le lundi 18 avril et le vendredi 20 mai lors du Tournoi de Football Interentreprises** conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne, ni d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature qu'elle soit au bénéficiaire et je garantie ne pas être lié à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Il est convenu que ni moi-même, ni le bénéficiaire, ne procédera à une vente ou une commercialisation des photos ou de leurs produits dérivés sans la signature préalable d'un contrat commercial spécifiant le montant d'une rémunération.

Fait à, le

Signature précédée de la mention
« **lu et approuvé** »



AUTORISATION PARENTALE TOURNOI DE FOOTBALL INTER-ENTREPRISES

Je soussigné(e), père(*), mère(*), tuteur(*), autorise mon enfant :

Nom Prénom.....

Né le Entreprise.....

à participer au Tournoi de Football Interentreprises organisé par l'Office Municipal du Sport de Cholet du lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2016 (sous réserve de modification).

J'autorise également les organisateurs à prendre les dispositions nécessaires pour que soient donnés en cas d'urgence les premiers soins médicaux.

Le, A

Signature (porter la mention « Lu et approuvé »)

() Rayer la mention inutile*

PIÈCES À FOURNIR IMPERATIVEMENT

Avant le 20 mars 2016

- ⇒ La fiche d'inscription
- ⇒ La liste des 15 joueurs (maximum)
- ⇒ Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du football en compétition ou la copie de licence de football de la saison 2015/2016.
- ⇒ Une photo d'identité de chaque joueur
 - ⇒ Le règlement de 80 €
 - ⇒ Le chèque de caution de 200 €
 - ⇒ Les 2 conventions signées
 - ⇒ L'autorisation de publication de photographies signée du chef d'entreprise
 - ⇒ Les autorisations de publication de photographies de chaque salarié participant au tournoi de football